

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, tenue le 18 février 2015 à 19H00 à la salle municipale à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire Mme Irène Nadeau, la conseillère Colleen Griffin, Jean-Louis Corriveau, Émilie la Salle, Mario Tremblay, Jonathan Pagé et Richard La Salle.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MARGE DE CRÉDIT BANQUE LAURENTIENNE
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONVOCATION

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier d g avise que j'ai convoqué le conseil, conformément à l'article 152. L'avis a été signifié par téléphone le 17 février, compte tenu de l'urgence de la situation. L'ordre du jour a été donné séance tenante.

053-2015 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Jonathan Pagé

Et résolu unanimement que cette séance soit ouverte à 19H00. Le quorum est confirmé.

Adoptée

054-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

055-2015 MARGE DE CRÉDIT BANQUE LAURENTIENNE

CONSIDÉRANT Que la municipalité doit faire face à ses obligations quotidiennes;

CONSIDÉRANT Qu'à cette période-ci de l'année les entrées d'argent sont réduites au strict minimum;

CONSIDÉRANT Que la municipalité est en attente de subventions dues pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT Que la marge de crédit déjà existante ne suffit plus aux besoins de la municipalité;

À ces causes il est décrété ce qui suit :

Proposé par Jean-Louis Corriveau

Et résolu unanimement que cette Municipalité demande à la Banque Laurentienne de porter sa marge de crédit à 200,000.00\$ à compter de ce jour pour les motifs cités en rubrique.

Que le secrétaire-trésorier dg Jacques Mantha soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout document se rapportant à ce dossier.

Adoptée

056-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19H20.

Adoptée

Irène Nadeau, maire

Jacques Mantha, sec-très. d.g.